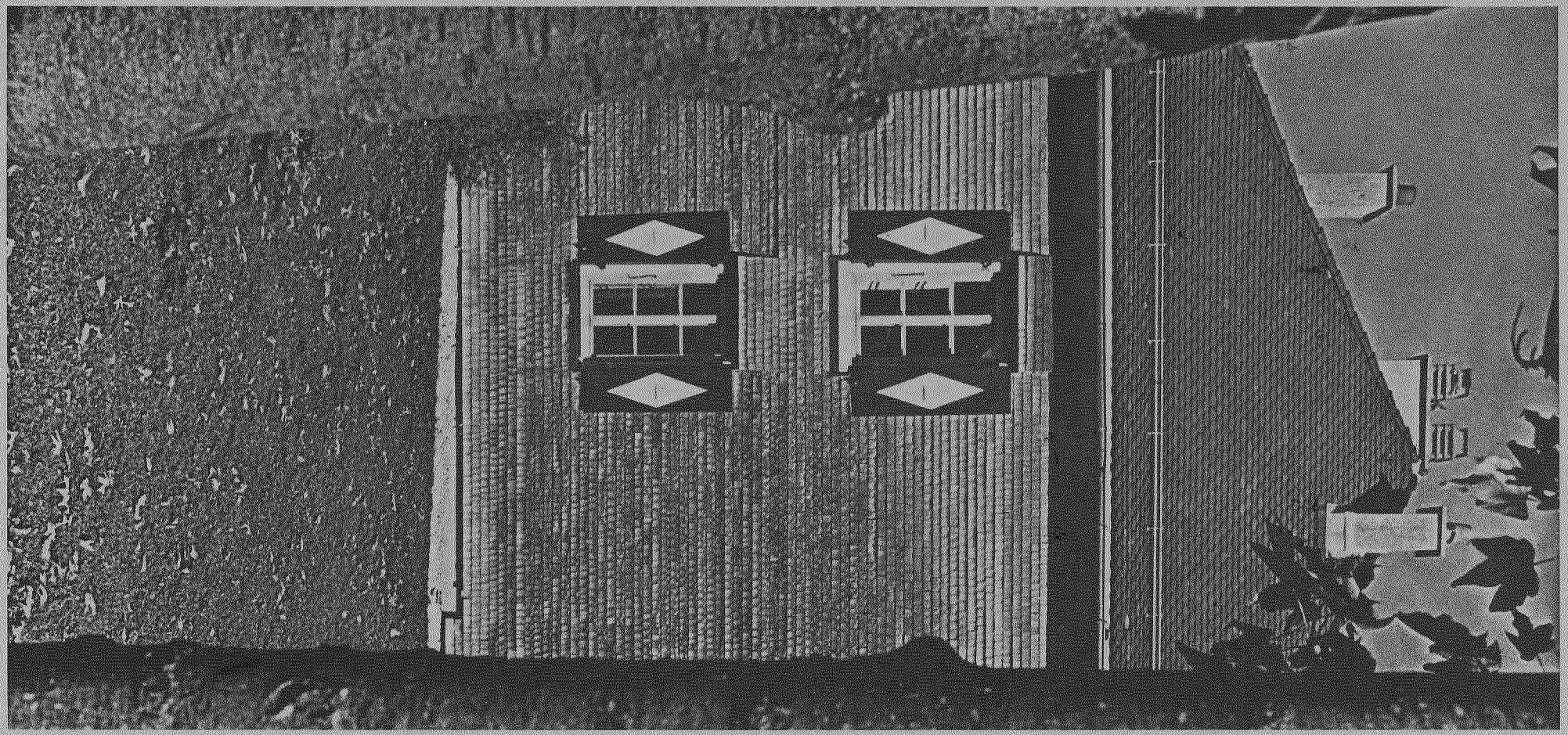

CURE DU SENTIER

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

Geoo 1997/89/1

Héritage unique d'un moment de notre histoire, les cures ont contribué à façonner l'image de notre pays. Un village vaudois sur deux ou trois possède un tel bâtiment, important, de qualité, beaucoup plus cossu que la ferme ou la simple maison d'habitation, mais plus modeste qu'une maison de maître ou que les petits châteaux construits à la même époque. Le "ministre" propagateur de la foi nouvelle devait avoir une demeure symbolisant la place de son Eglise dans la société.

Bien faites, vastes, propices à l'accueil des paroissiens, les cures évitaient les fastes romains ou l'excessif dénuement monacal incompatible avec une religion favorisant l'individu et sa réussite personnelle. Edifiées souvent par leurs Excellences ou avec leurs subsides, les cures devaient aussi symboliser leur régime, sûr, solide, riche mais économe, construisant pour que cela dure, sur le roc comme le veut l'Evangile. Voisines des temples, au centre du bourg ou un peu à l'écart sur la même colline, elles donnent souvent, avec les sanctuaires, leur silhouette caractéristique aux localités.

Le graveur Weibel les a associées dans ses représentations, cherchant parfois le point de vue qui permette ce regroupement sur la même image. Les écoles ne sont venues, avec le second clocher du village, que bien plus tard ! La cure, résidence du pasteur, marquait que le village était le centre de la paroisse, petit chef-lieu, même si les autres villages disposaient aussi d'un lieu de culte. On y était fier de sa cure, que les autres n'avaient pas. Leurs volets vert et blanc depuis l'Indépendance vaudoise ont renforcé encore leur singularité. Aux limites du canton, là où parfois la frontière est bien compliquée, elles marquaient qu'on était en pays de Vaud.

Cet ensemble remarquable constitue un patrimoine exceptionnel en Suisse, en Europe même; le canton doit le préserver, le maintenir pour les générations futures. L'effort en vaut la peine, nous devons nous montrer dignes de cet héritage, les sommes à y consacrer, si elles sont importantes, sont dérisoires comparées à la valeur de ce qu'il faut maintenir. Nous le devons aux Vaudois d'hier et de demain.

MARCEL BLANC
Chef du Département
des travaux publics

CURE DU SENTIER

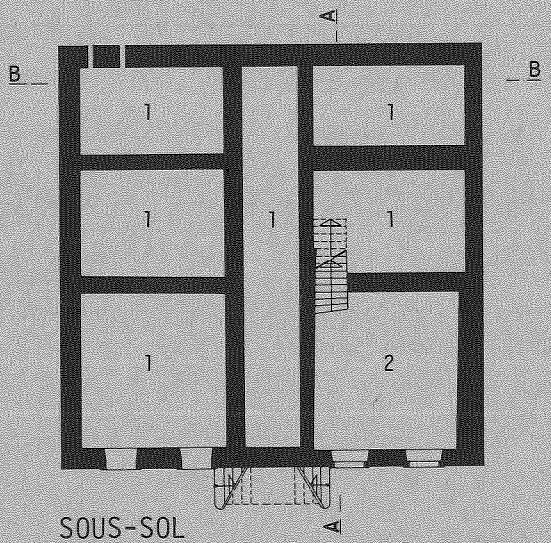

SOUS-SOL

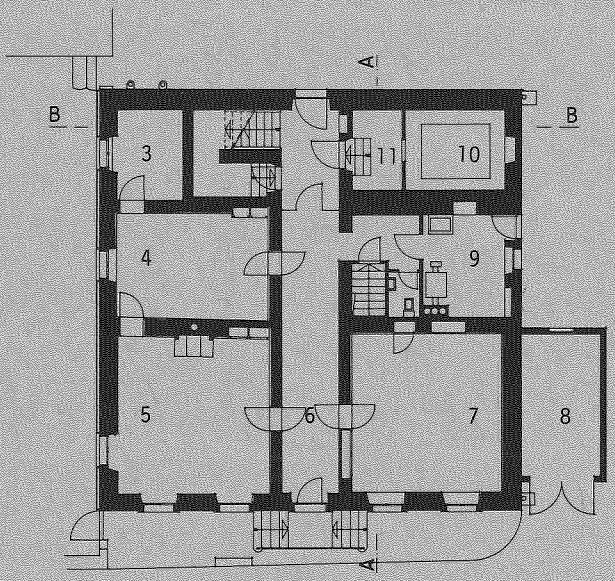

REZ-DE-CHAUSSEE

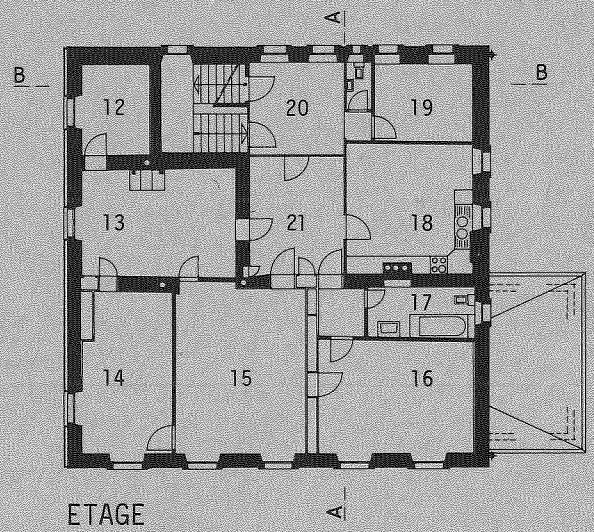

ETAGE

1m 5m

PLAN DE SITUATION

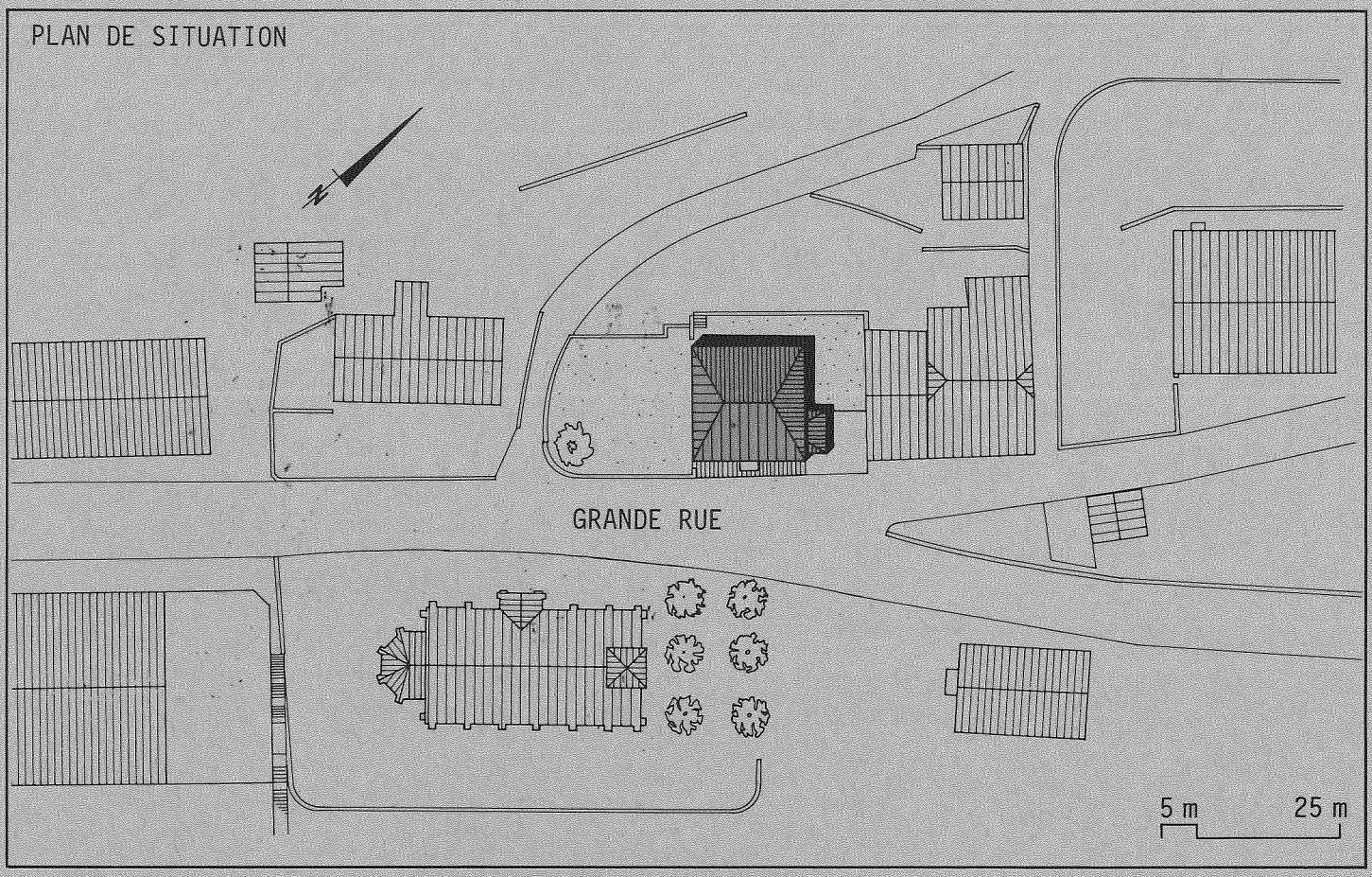

SOUS-SOL
1. Vide sanitaire
2. Cave

REZ-DE-CHAUSSEE
3. Chambre
4. Chambre
5. Bureau du pasteur
6. Entrée
7. Salle de catéchisme
8. Garage
9. Chaufferie
10. Local citerne
11. Cave

ETAGE
12. Chambre
13. Chambre
14. Chambre
15. Séjour
16. Chambre
17. Salle-de-bains
18. Cuisine
19. Chambre
20. Entrée
21. Hall

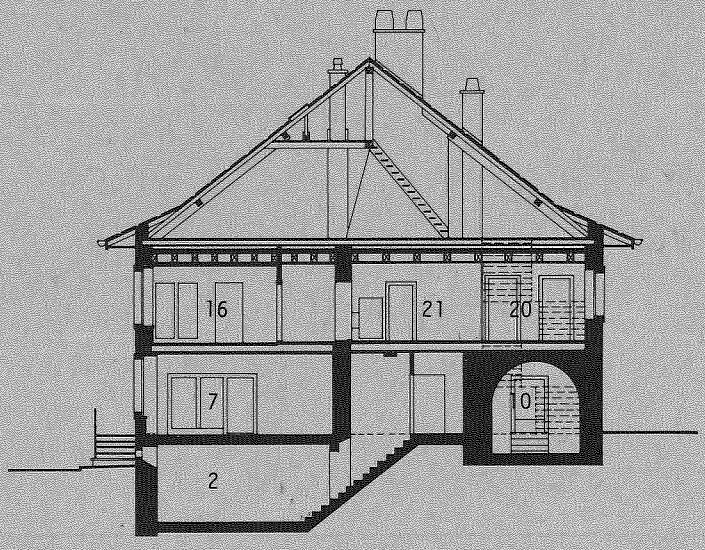

COUPE A-A

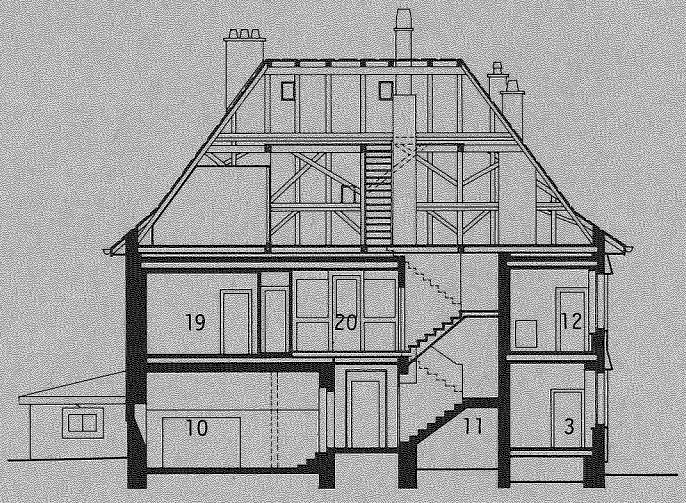

COUPE B-B

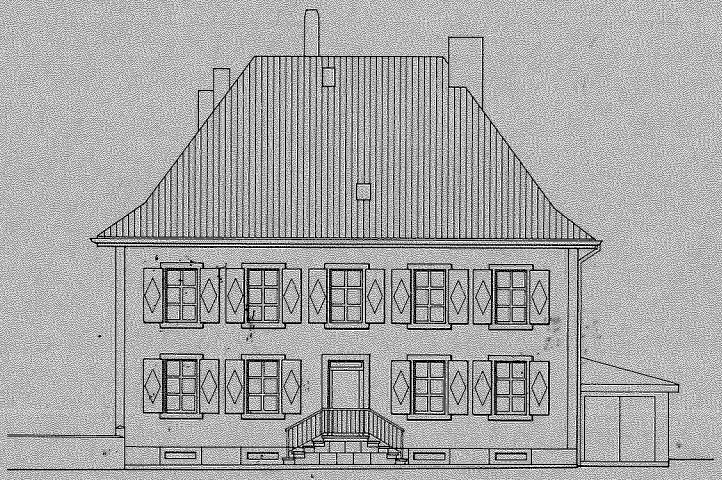

FAÇADE SUD-EST

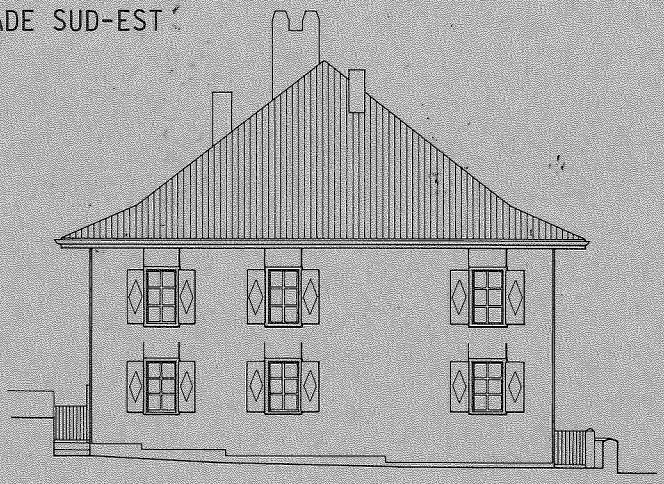

FAÇADE SUD-OUEST

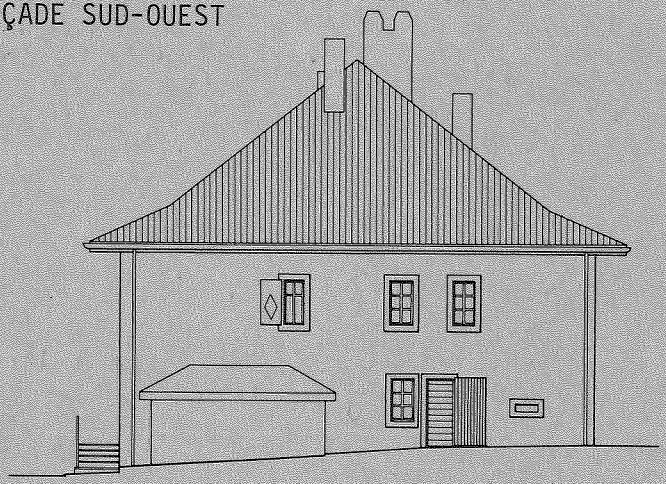

FAÇADE NORD-EST

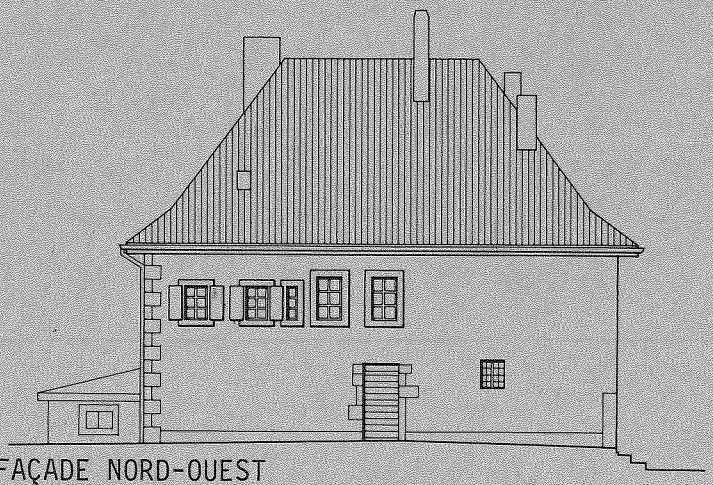

FAÇADE NORD-OUEST

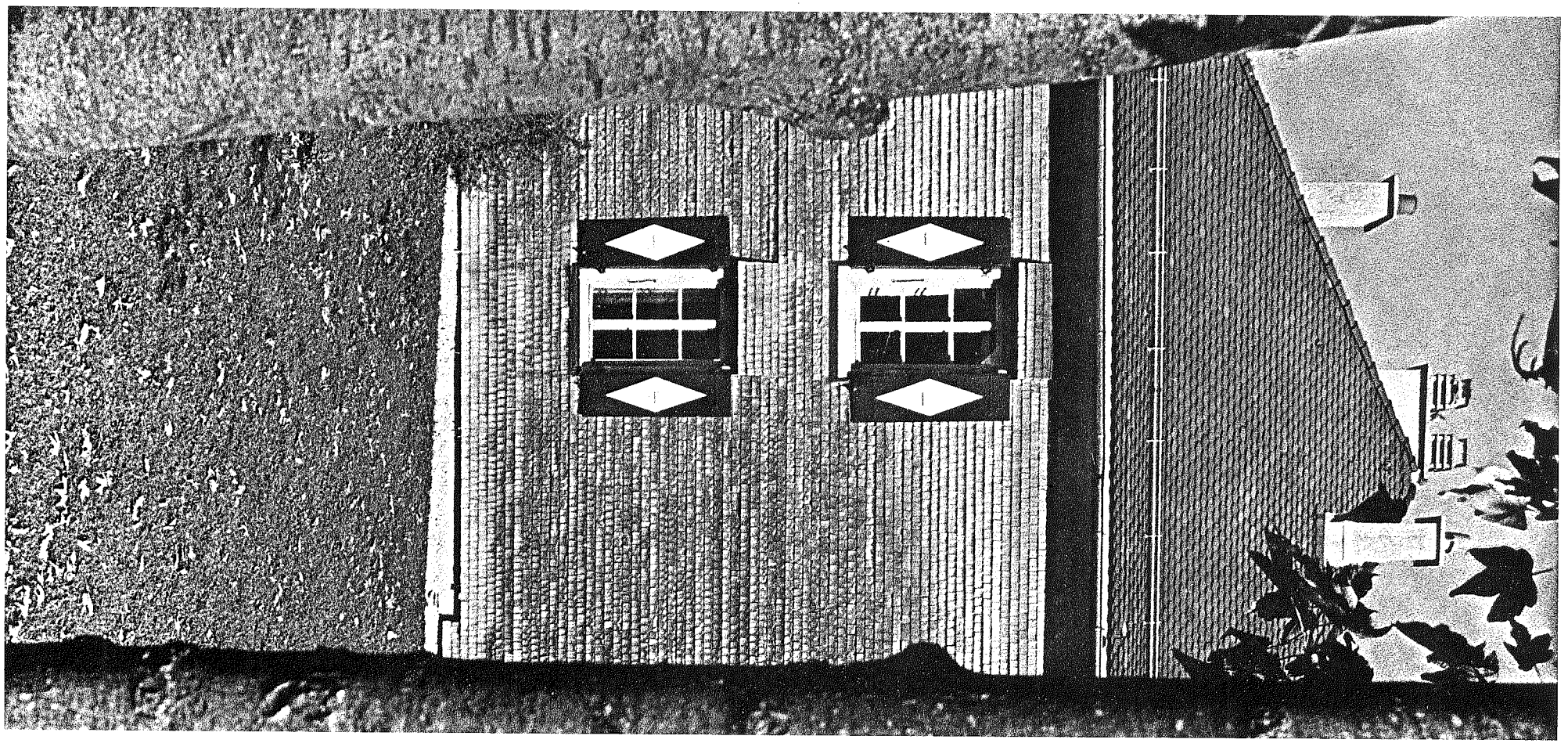

CURE DU SENTIER

CANTON DE VAUD
DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS
SERVICE DES BÂTIMENTS

LA RESTAURATION DES CURES

Les cures représentent un chapitre à part du patrimoine immobilier du canton de Vaud. Elles forment un ensemble remarquable de 155 bâtiments, tous destinés à la même fonction, réalisés à partir du XVe sc. jusqu'à nos jours. La période bernoise est particulièrement bien représentée car les cures jouaient alors un rôle symbolique affirmant dans nos bourgs et villages le nouveau pouvoir et la nouvelle religion.
La qualité de ces bâtiments est bien mise en évidence par les résultats d'un inventaire établi selon la méthode du recensement architectural du canton, qui répartit les constructions selon l'échelle suivante :

Note	Définition résumée	Nombre de cures	%
1	d'importance nationale	10	6,4
2	d'importance régionale	66	42,6
3	d'importance locale	44	28,4
4	intéressant dans son contexte	10	6,4
5	non dénué d'intérêt	8	5,2
6	sans qualité particulière	15	9,7
7	altère le site	2	1,3
		155	100 %

L'intérêt de cette série de maisons oblige les acteurs de la restauration à adopter des techniques d'études, d'analyses, puis d'interventions, proportionnées à l'importance du sujet.
Une méthodologie d'approche s'est développée avec les années; chaque cure fait l'objet d'une recherche d'archives, de relevés généraux et de détails, d'analyses archéologiques, d'examens de revêtements, de peintures, etc. L'architecte, auteur de la restauration, peut ainsi opérer ses choix en s'appuyant sur des matériaux objectifs. Chaque bâtiment apporte des données nouvelles qui s'accumulent peu à peu; des caractéristiques générales commencent à émerger. Elles offriront un jour matière à recherches en histoire de l'art ou en d'autres disciplines.
La continuité du Service des bâtiments garantit une certaine convergence d'action sur ce large échantillon que représentent 155 cures. Mais sa présence à long terme contient aussi le germe de la répétitivité; l'octroi de mandats à des architectes privés compense cette tendance par l'apport d'idées fraîches, de vues différentes. En outre, des bureaux non expérimentés en la matière font, avec l'appui du service, des expériences qu'ils réutiliseront sur d'autres chantiers. La complémentarité est évidente.
Le Service des bâtiments s'applique à observer les principes de restauration préconisés par l'ICOMOS et en particulier ceux de la charte internationale sur la conservation des monuments et des sites - Venise 1964 -. Parmi plusieurs règles de conduite, citons le respect des apports de chaque époque. La marque d'aujourd'hui doit être visible bien qu'intégrée. La restauration devient ainsi un acte créatif, condition indispensable pour que l'architecture soit belle.

Jean-Pierre DRESCO
Architecte cantonal

ORGANISATION

1. Par sa décision du 19 novembre 1982, le Conseil d'Etat accorde un crédit d'étude destiné à la restauration des cures de Gland, Ecublens, St-Cierges et le Sentier.

2. La commission parlementaire, composée des personnes suivantes :

   M. R. ACKERMANN
   M. P. CANDAUX
   M. P. HUNZIKER
   Mme A.-L. MONNIER
   Mme R. TROYON
   M. W. BAUMGARTNER
   Mme A.-M. BERGDOL
   M. R. GRANDCHAMP
   M. H. MENETREY
   M. J.-Cl. MONNIER
   M. D. GAVILLET

   accompagnée de :

   M. M. BLANC, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics,
   M. H.-R. BRAUN, chef de la section travaux du Service des bâtiments,
   Mlle A. GIANFERRARI, secrétaire au Service des bâtiments

   visite les cures concernées et rapporte favorablement au Grand Conseil.

3. Le Grand Conseil du canton de Vaud accorde, par décret du 28 novembre 1983, un crédit global de Fr. 2'930'000.-- pour les quatre cures, dont Fr. 592'500.-- destinés à la cure du Sentier.

4. Organisation du maître de l'ouvrage :
   - Etat de Vaud, Service des bâtiments :
     - M. H.-R. BRAUN, chef de la section travaux
     - M. A. SCHALLER, représentant du maître de l'ouvrage

   - Mandataires :
     - Architecte — M. M. FANTOLI
     - Géomètre — M. H. THORENS
     - Restaurateur — M. Th.-A. HERMANES
     - Expert en maçonnerie — M. R. SIMOND

PRINCIPE D'INTERVENTION

HISTOIRE

La cure du Sentier est un bâtiment qui date de plus de deux siècles, c'est en effet en 1705 que la première cure du Chenit a été édifiée. Une reconstruction devenue nécessaire en raison de la dépradation des lieux par l'humidité eut lieu à la fin de ce même XVIIIe siècle, en 1777. Il est difficile de discerner à quel point le nouveau bâtiment se différencie du précédent, car les documents relatifs à cette reconstruction ne semblent pas avoir été conservés.

D'autres travaux furent encore exécutés au cours des ans, en particulier en 1879, une restauration extérieure, fort nécessaire, si l'on en croit les textes.

COURTE DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux de rénovation entrepris en 1984 à la cure du Sentier n'ont pas nécessité une restructuration profonde du plan, le bâtiment étant dès son origine destiné à l'habitat. L'accent a été mis sur l'entretien de la construction avec tout le respect dû aux éléments mis en place au XVIIIe siècle.

Après constat précis de l'état du bâtiment, les parties en mauvais état ont subi les traitements nécessaires à leur remise en ordre.

- Dans la structure des planchers, tout comme lors des interventions ultérieures, les surprises sont venues de l'humidité, à la salle côté ouest du rez-de-chaussée, les poutres pourries à leur jonction dans le mur sont maintenant soutenues par un fer placé plus à l'intérieur, qui les maintient dès lors en porte-à-faux.
- Le plancher de la cuisine, mal en point, a dû être refait au complet, celui de la salle de catéchisme en partie.
- La charpente, elle, en excellent état a reçu une imprégnation contre les maladies du bois.
- C'est au niveau de la peinture et de la menuiserie que se situent les principales interventions.

Dans deux pièces du rez-de-chaussée, un travail très soigné de décapage et de remise en état des boiseries a été effectué pour revenir au décor primitif soit le bois naturel.

Notons qu'il aurait fallu consentir un sacrifice considérable pour traiter toutes les pièces du bâtiment. Les travaux ont été décidés pour les deux pièces du rez-de-chaussée, où les boiseries avaient le plus de caractère.

Les travaux de rénovation des cures vaudoises, même dans les cas les plus simples, demandent obligatoirement une reprise de conscience de l'architecte et des constructeurs devant les buts à atteindre. Les techniques modernes sont parfois trop brutales pour répondre à une conservation correcte du bâtiment.

Michel FANTOLI
Architecte

ANALYSE HISTORIQUE

La création de la commune, puis de la paroisse du Chenit remonte à une époque relativement récente. Au Moyen Age, en effet, toute la Vallée de Joux était regroupée à la fois en une seule paroisse et en une seule commune dont le centre se trouvait au Lieu. A la Réforme, le centre ecclésiastique fut transféré à l'Abbaye, certainement dans le but de tirer parti des édifices de l'ancien couvent des Prémontrés qui y avait été fondé en 1126. L'accroissement de la population au cours des siècles suivants amena la fragmentation progressive de ces circonscriptions. Dès le XVIIe siècle, les habitants du Chenit affirmèrent peu à peu leur indépendance. En 1612, ils construisirent, à leurs, frais une chapelle dans le village du Sentier et obtinrent la création d'un poste de ministre du Chenit et diacre du Lieu; pour ce faire, ces deux communautés s'engagèrent à fournir un logement pour le pasteur, qui devait résider au Lieu. En 1646, le Chenit se détacha du Lieu sur le plan politique et forma une commune indépendante. En 1704 fut créée la paroisse du Chenit, avec un pasteur demeurant dans l'agglomération principale, au Sentier; celle-ci prit finalement le nom de paroisse du Sentier, en 1833, après que l'on en eût détaché le village du Brassus pour en faire une suffragance pastorale (1).

L'établissement d'une cure dans le village du Sentier date donc des premières années du XVIIIe siècle. Celle-ci fut élevée, puis entretenue aux frais de LL.EE. de Berne. A cette époque, le gouvernement entreprenait une série importante de reconstructions de cures dans le pays de Vaud; la plupart d'entre elles suivirent un même type de plan, proposé par l'architecte officiel bernois, mais quelques autres firent exception; parmi ces dernières, celles d'Agiez et du Chenit eurent une histoire apparentée et mouvementée, dont on ignore encore certains éléments. LL.EE. commencèrent par la cure d'Agiez, pour laquelle elles acceptèrent, en mai 1705, un plan dressé probablement par l'entrepreneur neuchâtelois Abraham Berthoud. Le mois suivant, on se rendit compte que le projet adopté, de grande envergure, allait entraîner des dépenses excessives et l'on tenta de le restreindre; mais les travaux étaient déjà trop avancés pour cela. C'est à ce moment précisement qu'après avoir reçu un premier plan pour la cure du Chenit, on envoya à Agiez le maçon-entrepreneur Emmanuel Freyvogel, accompagné des baillis, ancien et nouveau, de Romainmôtier, afin de visiter le chantier. Tirant sans doute la leçon de l'expérience précédente, on fixa son choix, pour le Chenit, sur un projet réduit, présenté, ou

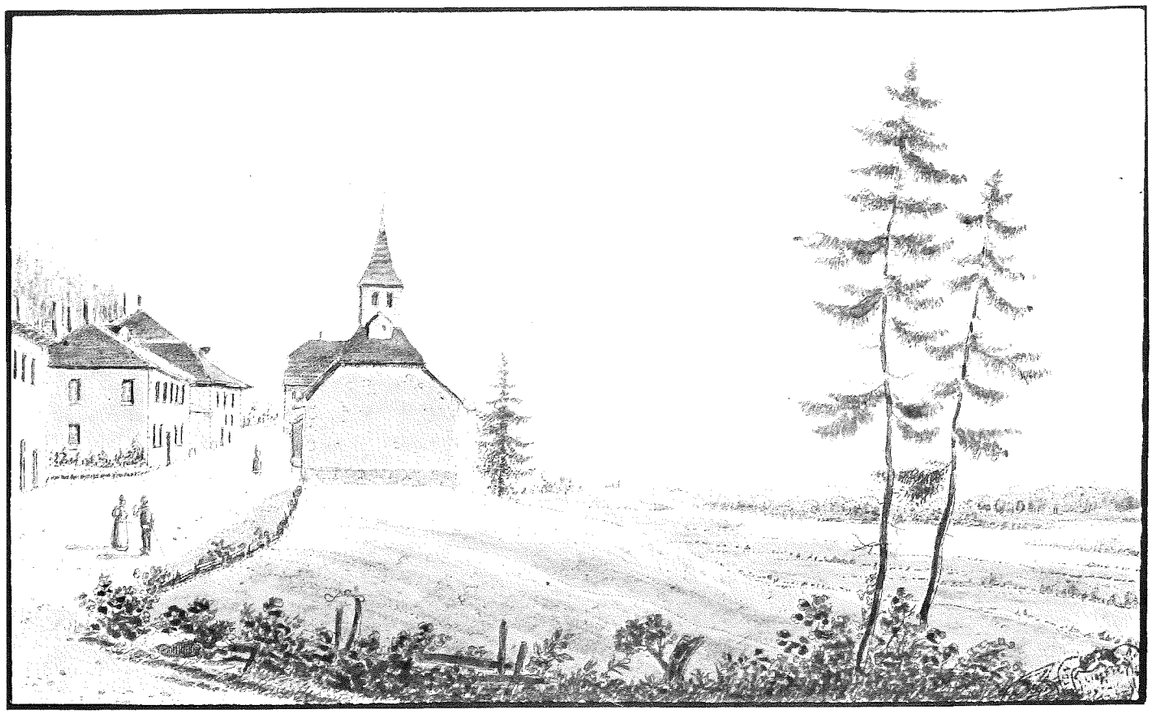

Gravure Weibel 1831

peut-être même conçu, par le bailli de Romainmôtier Jacob Stettler (2).
Les témoins que l'on a conservés de cette première construction attestent eux aussi une parenté avec la cure d'Agiez. En effet, bien que profondément remaniée en 1777, la cure paraît avoir gardé une bonne partie de la disposition ancienne au rez-de-chaussée, où l'on distingue un corridor central avec escalier perpendiculaire à deux volées, rampe sur rampe. Le plan s'étend sur une surface légèrement plus grande qu'à Agiez; mais il semble que seul le rez-de-chaussée ait été aménagé à l'origine : en 1758, celui-ci consistait en un "poêle", une "chambre à feu", deux cabinets à fourneaux, une cuisine et une cave, tandis qu'au-dessus se trouvait seulement un galetas subdivisé en trois chambres froides; le niveau inférieur souffrant de l'humidité, on décida alors de reconstruire l'étage pour y installer la plus grande partie du logement (3).
En 1777, il fallut envisager des travaux encore plus importants. D'après les archives gouvernementales, c'est le colonnel Johann Bernhard Sinner, intendant des bâtiments de LL.EE., qui joua un rôle déterminant dans l'établissement des projets. C'est lui qu'on chargea d'expertiser les premiers devis fournis par le bailli, puis d'examiner sur les lieux s'il était préférable de bâtir une nouvelle cure sur un autre emplacement; c'est à lui enfin que l'on demanda de présenter le projet définitif (4). Mais, c'est son fils, l'architecte Ahasver Carl von Sinner, qui fut le véritable auteur des plans, comme il en témoigne lui-même dans la liste autographe de ses oeuvres (5). Cette réalisation n'est cependant pas très représentative du style du grand architecte bernois, qui était par ailleurs, à ce moment-là, au tout début de sa carrière.
En effet, on avait pensé d'abord reconstruire seulement la partie supérieure de la cure et la façade; ce n'est qu'en cours de travaux que l'on conserva le plan de l'édifice

précédent, en tout cas pour ce qui est des trois façades secondaires, et probablement aussi pour les subdivisions intérieures (6).
Le bâtiment résultant de ces travaux ne présente donc pas un caractère très typé, puisqu'il mêle à un plan du début du XVIIIe siècle une élévation très simple de style déjà néo-classique. Au moment de la construction, on avait demandé que l'intérieur soit adapté au climat rigoureux de la région, avec un nombre suffisant de poêles et de cheminées et avec des pièces pas trop grandes (7). Les trois chambres principales de chaque niveau sont en fait de dimensions normales, mais revêtues de boiseries et de plafonds lambrissés, certaines même en bois naturel selon la pratique locale. Il subsiste deux cheminées de pierre sculptée, mais aucun des poêles d'origine.

Monique FONTANNAZ
Historienne

NOTES

(1). Auguste Piguet, La commune du Chenit, le Sentier 1947-1971.
(2). ACV, Bb 1/35, 568, 22 mai; 615, 10 juil; Bb 1/36, 9, 25 juil.; 11, 30 juil. 1705; Bp40/30, 1705, 46-48. Travaux exécutés par les maçons Chuvet (?) frères, par le charpentier Abraham Guignard, par les menuisiers Ott et Weibel et par le serrurier Jérémie Truan de Vallorbe. Cf., au sujet d'Agiez, Monique Fontannaz, Les cures vaudoises, BHV 80, à paraître.
(3). ACV, Bm 2/1 b, 360-364, devis approuvé le 9 sept. 1757, par l'architecte Gabriel Delagrange; Bp 40/40, 1758-1759, 134.
(4). ACV, Bb 1/92, 452, 19 av.; 572, 28 mai; Bb 1/93, 109, 18 sept.; 157, 22 nov. 1776.
(5). Burger Bibliothek Bern, MssHH XXV-74.
(6). ACV, Bb 1/93, 513, 7 mars; 522, 12 mars; Bb 1/94, 150, 4 juil. 1777; Bp 40/44, 1781-1782, 100.
(7). ACV, Bb 1/92, 572, 28 mai 1776.

ANALYSE DU RESTAURATEUR

Extrait du rapport du Laboratoire CREPHART
Le besoin d'une analyse des peintures sur boisement et des crépissages s'est fait sentir lorsque la question s'est posée de savoir quel était l'état d'origine de la décoration des murs. Bois naturel ? Bois verni ? Boiserie peinte, et dans l'affirmative, de quelle couleur ? C'est pourquoi le laboratoire CREPHART de Genève a été chargé de mener à bien cette analyse, qui nécessitait les soins de spécialistes.
Toutes les pièces de la maison ont été examinées, pour illustrer les résultats des analyses, voyons les conclusions du restaurateur au sujet des deux pièces du rez-de-chaussée :
Pièces du rez-de-chaussée, Nos 5 et 7
"Elles peuvent être traitées ensemble, car on y retrouve les mêmes chantiers avec quelques variantes. Elles étaient à l'origine entièrement boisées en sapin, parois et plafonds. Le bois était probablement laissé naturel sans vernis. La coloration foncée qu'on lui remarque dans les zones dégagées est probablement due à l'huile des repeints successifs qui a pénétré dans la matière ligneuse.
Premier décor :
La gorge de la moulure des parois est peinte en noir. Celle du plafond est peinte sur les doucines en gris souligné de noir. Les plinthes sont peintes en gris foncé.
Deuxième décor :
La gorge de la moulure des parois est repeinte en gris foncé, de même que les plinthes. Le reste du bois est maintenu apparent. La moulure du plafond est peinte uniformément en gris foncé sauf dans la partie centrale. Le reste du plafond est en bois apparent.
Chantiers suivants :
Toutes les boiseries, parois et plafonds sont entièrement peints ou repeints au cours des quatre chantiers successifs, avec une technique de peinture à l'huile.
Les huisseries des fenêtres, tardives de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe, sont peintes de la même manière et de la même couleur que les parois. Elles semblent avoir été posées au cours de la quatrième intervention".
L'analyse du laboratoire fait ressortir que dans certaines pièces, jusqu'à huit différentes couches de peinture ont été appliquées au cours des deux siècles environ d'existence du bâtiment.
Passons maintenant aux conclusions du restaurateur :
"En résumé, on peut déduire des sondages qui ont été faits à l'intérieur de la cure du Sentier que toutes les pièces étudiées étaient boisées dès l'origine avec du sapin,

Salle de catechisme
Avant et après restauration

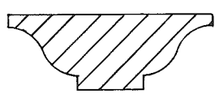

Moulure plafond salle de catechisme

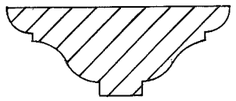

Moulure plafond bureau du pasteur

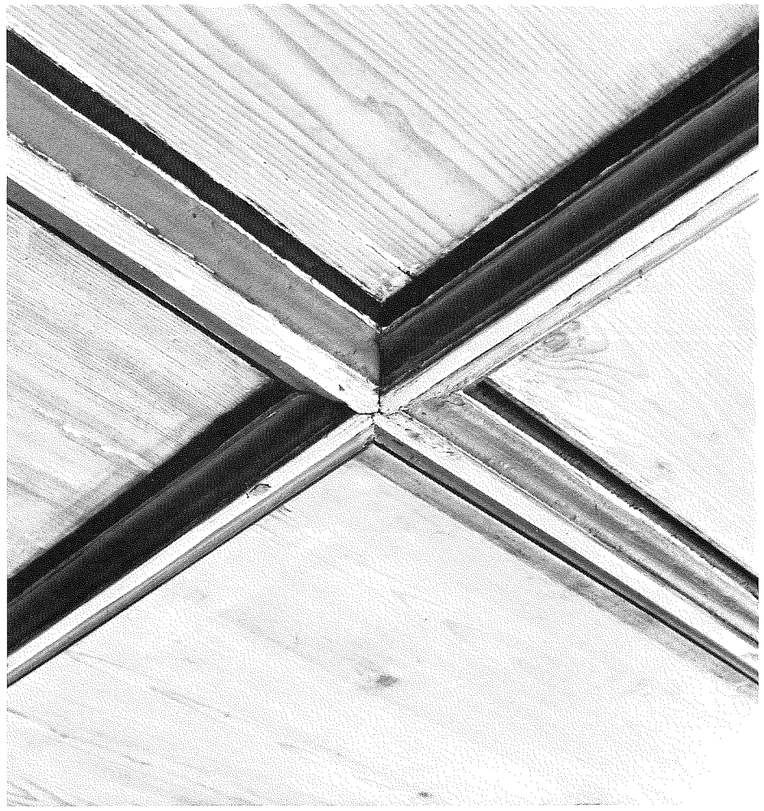

qu'elles présentent pour la plupart un bon état de conservation, qu'elles ont subi au moins cinq et au plus huit restaurations et que souvent les interventions retrouvées sont semblables et contemporaines dans plusieurs pièces.
On pourrait choisir de revenir à l'état d'origine par un décapage soigné. Cela exigerait évidemment de dégager les plafonds originaux cachés par des faux-plafonds de plâtre. Pour les chambres du rez-de-chaussée, on pourrait éventuellement, avec le bois naturel, retenir les décors noirs et gris des moulures".
La proposition du restaurateur de revenir à l'état d'origine des boiseries, c'est-à-dire bois naturel et sans vernis, a donc été adoptée pour les deux pièces du rez-de-chaussée, les autres pièces étant simplement rafraîchies, en raison du coût élevé des travaux destinés à redonner aux boiseries leur apparence primitive.
D'après rapport du 23 mars 1984 du laboratoire CREPHART.

Théo-Antoine HERMANES
Restaurateur

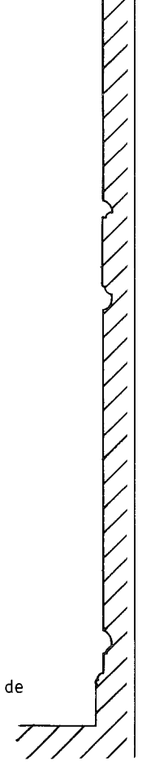

Coupe sur boiserie salle de catechisme.

CHRONOLOGIE DES TRAVAUX

Confirmation du mandat		Eté 1982
Relevé	15.12.1982 au	15.02.1983
Avant-projet	20.02.1983 au	30.03.1983
Projet définitif	30.03.1983 au	15.05.1983
Etudes de détail	30.04.1983 au	15.05.1983
Plans d'exécution	30.04.1983 au	25.05.1983
Préparation des soumissions	25.05.1983 au	12.06.1983
Appel des soumissions	13.06.1983 au	13.07.1983
Devis	18.07.1983 au	10.08.1983
Approbation du crédit		24.01.1984
Mise à l'enquête	04.10.1983 au	14.10.1983
Début des travaux		20.02.1984
Entrée des résidants		15.12.1984
Aménagements extérieurs		1985
Décompte final		1986

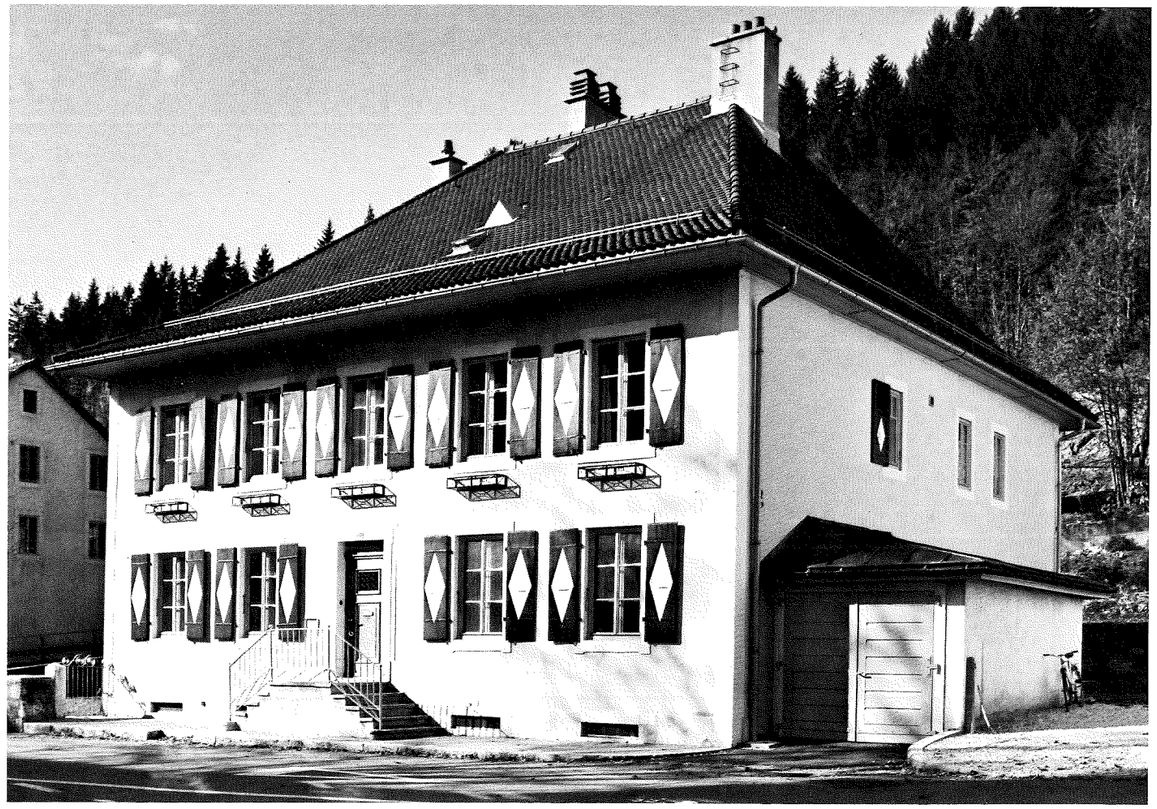

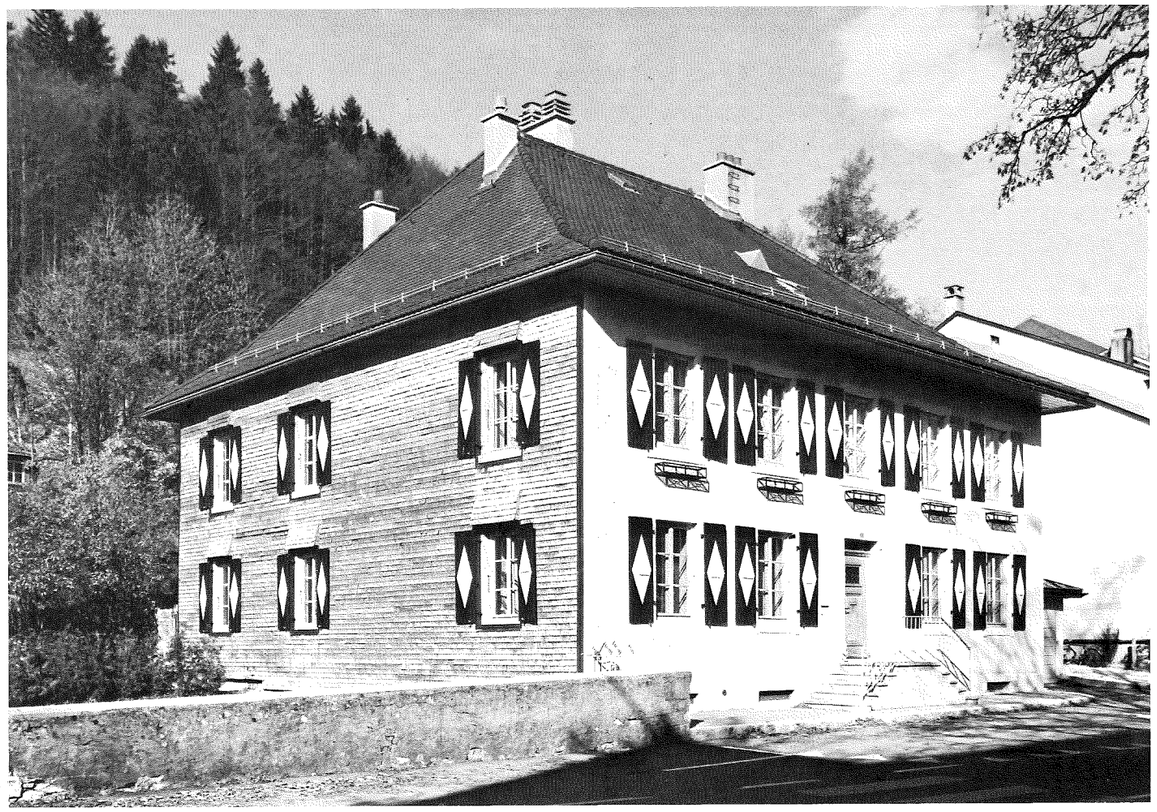

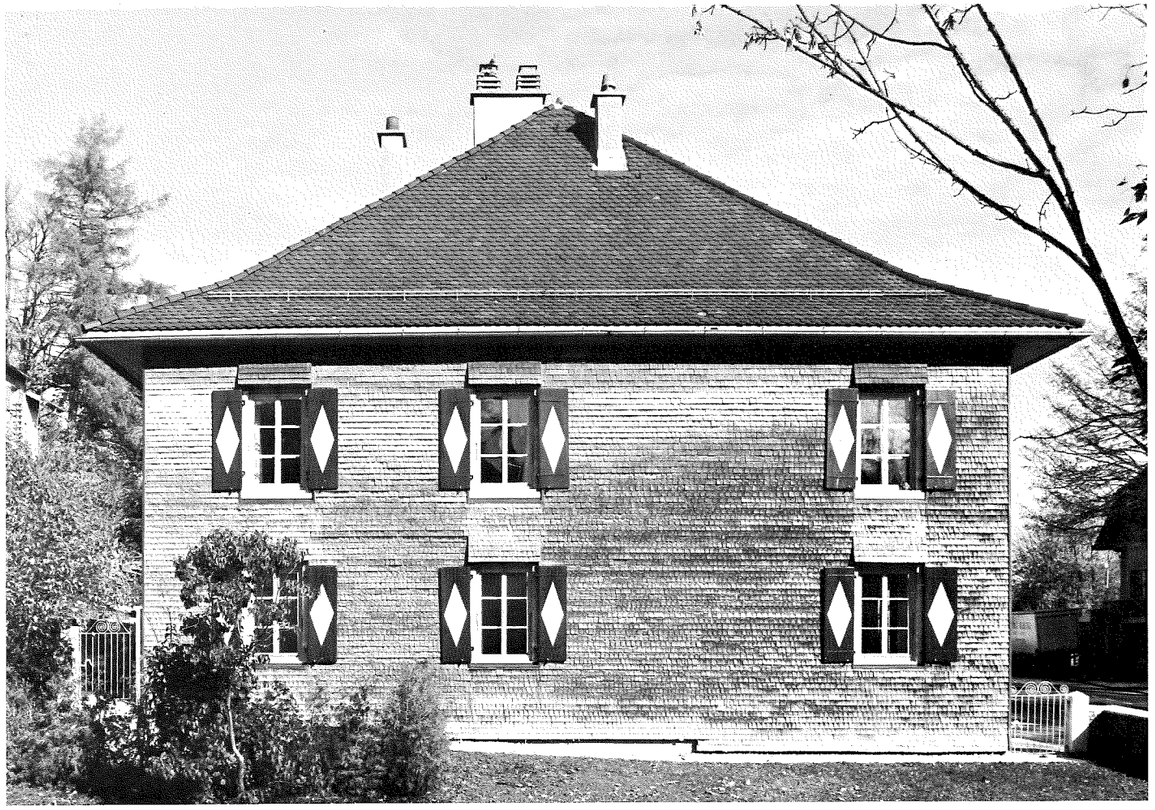

MACONNERIE
Démolition des sols de la cuisine + bain à l'étage et divers galandages et parois dans appartement. Assainissement des fondations, drainage, pose de béton caverneux et d'un lit de gravier.
Soutènement de la poutraison sur vide sanitaire par piliers en maçonnerie et sommiers métalliques, pour éviter la pourriture. Piquage du crépi sur deux façades. Construction de divers galandages dans la cuisine de l'appartement. Réfection de deux façades au crépi bâtard, appliqué à la truelle pour la façade nord, frotté au sac pour l'autre façade.

ECHAFAUDAGE
Echafaudage léger sur les trois façades, y compris pont de ferblantier.

CHARPENTE
Isolation sous combles après dépose du plancher entre poutraison des plafonds. Nouvelle poutraison + plancher sous cuisine. Démontage et repose à neuf des larmiers, virevents et de l'avant-toit, berceaux, blochets, tympans, corniches moulurées, etc. Démontage soigné du plancher des combles, pose de l'isolation et repose dudit.

PIERRE NATURELLE
Brossage du soubassement en façade sud et avec remplacement ponctuel de pierre naturelle défectueuse.

MENUISERIE
Restauration de la menuiserie intérieure et extérieure ancienne, soit portes, fenêtres, double-fenêtres, volets, boiseries intérieures, etc.
Nouvelle porte d'entrée intérieure séparant l'appartement des locaux "publics".

FERBLANTERIE/COUVERTURE
Dépose de l'ancienne ferblanterie, repose à neuf.
Découverture des réveillonnages, sous-couverture et repose.
Vérification générale de la couverture. Repose des créneaux.

PEINTURE EXTERIEURE
Lessivage-décapage et nouvelle peinture sur toutes les anciennes fenêtres, double-fenêtres et volets. Peinture à l'huile, en forme de losanges sur les volets, selon le modèle existant. Peinture à l'huile des berceaux, larmiers, etc. Peinture à la chaux sur les encadrements, couleur harmonisée à la façade.

CONSERVATION DU BOIS
Traitement de surface curative de l'ensemble de l'ancienne charpente. Traitement : idem que la poutraison et le plancher mis à jour dans les combles, avant pose de l'isolation.

ELECTRICITE
Dépose de l'installation existante intérieure. Nouvelle installation avec quelques éléments de lustrerie intégrés.

CHAUFFAGE
Dépose de la chaudière existante. Pose d'une nouvelle chaudière avec sonde extérieure, contrôle de l'installation + pose complémentaire de radiateurs au rez-de-chaussée. Pose d'un nouveau brûleur.

INSTALLATION CUISINE
Pose d'un nouvel agencement.

SANITAIRE
Nouvelle introduction d'eau. Installation d'un W.-C. séparé au rez-de-chaussée, réfection complète d'une salle de bains dans appartement de l'étage. Réfection robinetterie extérieure et des écoulements intérieurs.

PLATRERIE/PEINTURE/PAPIERS PEINTS/PEINTURE DES BOISERIES
Plafonds placoplâtre dans chaufferie et W.-C. au rez-de-chaussée. Pose de toile calicot sur plafonds anciens fissurés. Peinture dispersion deux couches sur murs et plafonds. Décapage et traitement des boiseries laissées naturelles dans deux salles au rez-de-chaussée (voir texte du restaurateur). Lessivage et peinture à l'huile des boiseries anciennes. Pose de papier peint ingrain dans certaines pièces.

SERRURERIE
Façade sud-ouest : nouveaux larmiers de cave. Réfection de portails vers mur de jardin. Réfection de la barrière d'entrée. Main-courante pour accès à la cave.

CARRELAGES
W.-C. séparé au rez-de-chaussée : grès brun.
Cuisine, étage : octogonal avec cabochon.
Bain : idem cuisine.

PARQUETS
Complément de parquet sapin en fougère pour salle sud-ouest du rez-de-chaussée. Nouveau plancher en planches de sapin à l'ancienne dans salle sud du rez-de-chaussée. Restauration, ponçage et imprégnation des anciens planchers à l'étage.

FUMISTERIE
Restauration des cheminées de salon. Tubage de tous les canaux de fumée en service.

AMENAGEMENTS EXTERIEURS
Pavés en béton pour trottoir. Mise en forme des places en gravier au sud-est. Pose de dalles ciment dans les jardins le long des façades. Plantation d'une nouvelle haie de thuyas à l'est. Taille des arbres, arbustes, ensemencement partiel du gazon, etc.

SURFACES	
Surface de la parcelle	1'343.-- m2
Surface bâtie :	
- Cure	236.85 m2
- Annexe	17.41 m2
Surface carrossable	45.-- m2
Surface places et jardins	829.88 m2
MATRICE DES COUTS	
Coût CFC 2 / m3 SIA 116	Fr. 171.18/m3
Coût CFC 2 / m2 brut	Fr. 561.82/m3
Coût total m3 SIA 116	Fr. 197.89/m3
Coût total m2 brut	Fr. 649.52/m2
SURFACE BRUTE DES PLANCHERS	
Surfaces non habitables (48.14%)	342.43 m2
- sous-sol cave	31.31 m2
- rez, cave, local citerne, chaufferie	45.79 m2
- combles	207.36 m2
- surcombles	43.-- m2
- garage	14.97 m2
Surfaces habitables (51.86%)	368.93 m2
- rez : entrée, salles	161.57m2
- étage	207.36 m2
T O T A L : surfaces brutes	711.36 m2
	==========

CALCUL DU CUBE

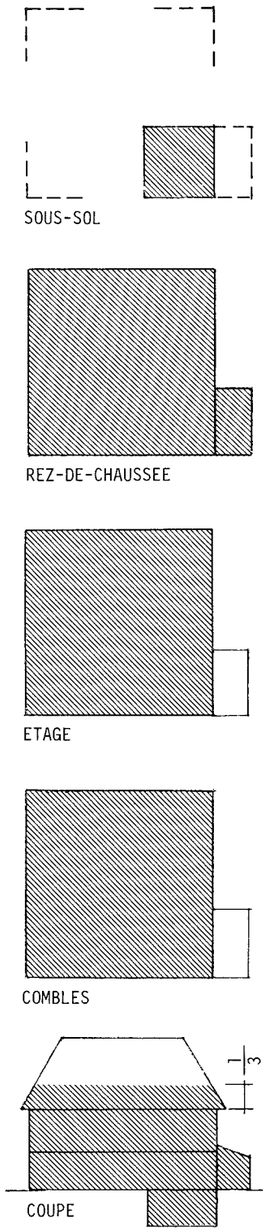

SELON LA NORME SIA 116

Sous-sol :	
- Cave	97.35 m3
- Vide sanitaire	70.70 m3
Rez-de-chaussée :	
(partiellement habitable)	
(500.247 m3 habitable)	734.24 m3
- Citerne	10.84 m3
- Perron	5.87 m3
- Garage	59.19 m3
Etage :	828.97 m3
- Combles (compté pour 1/3 H.)	473.70 m3
- Cheminées	2.48 m3
- Avant-toits	51.36 m3
Total cube SIA 116	2'334.70 m3
Dont habité (56.94%)	1'329.20 m3
Dont non habité (43.06%)	1'005.50 m3

Devis général	indice du	10.08.1983
Début des travaux	indice du	10.08.1983
Fin des travaux	indice du	10.08.1983

COÛT DE L'OPERATION

CFC 0	TERRAIN		100%	23'012.95	5.09%
101	Levée état des lieux	11'719.--	50.92%		
112	Divers. Expertise boiseries Permis de construire Archéologue	9'447.--	41.05%		
121.13	Installation de chantier + consommation électrique	1'846.95	8.03%		
CFC 2	BATIMENT		100%	399'664.--	88.38%
211	Maçonnerie + pierre naturelle	47'810.--	11.96%		
211.1	Echafaudage	11'800.--	2.95%		
214	Charpente	22'300.--	5.58%		
214.10	Traitement de charpente	5'600.--	1.4%		
221	Menuiserie extérieure	37'420.--	9.36%		
222	Ferblanterie	9'870.--	2.47%		
224	Couverture	18'890.--	4.73%		
23	Electricité	12'990.--	3.25%		
24	Installation chauffage	22'060.--	5.52%		
242.5	Tubage de cheminée	4'640.--	1.16%		
25	Installation sanitaire	11'950.--	2.99%		
252	Cuisine	8'300.--	2.07%		
271	Plâtrerie	15'500.--	3.88%		
272	Serrurerie	1'995.--	0.5%		
273	Menuiserie intérieure	17'129.--	4.29%		
281.2	Carrelages	6'390.--	1.6%		
281.7	Parquets	4'040.--	1.01%		
284	Fumisterie	7'6[illegible]0.--	1.91%		
285	Peinture	81'[illegible]00.--	20.37%		
287	Nettoyage	1'950.--	0.49%		
291	Honoraires architecte	50'000.--	12.51%		
CFC 4	AMENAGEMENTS EXTERIEURS		100%	19'850.--	4.39%
43	Aménagements ext./plantation	17'850.--	89.92%		
491	Honoraires architecte	2'000.--	10.08%		
CFC 5	FRAIS SECONDAIRES		100%	4'145.--	0.92%
51	Autorisation - Raccordement estim.	120.--	2.90%		
524	Reproduction documents	2'375.--	57.30%		
59	Autres frais - Bouquet	1'650.--	39.80%		
CFC 9			100%	5'500.--	1.22%
98	Crédit artistique	5'500.--			
	TOTAL DES TRAVAUX			452'171.95	100%

LES ENTREPRISES

J. BIANCHI & FILS S.A.	Maçonnerie	Le Brassus
LAUENER S.A.	Echafaudage	Lausanne
E. BERNEY	Charpente	Le Brassus
J. BIANCHI & FILS S.A.	Pierre naturelle	Le Brassus
M. + A. ROCHAT	Menuiserie ext.	Le Brassus
J. BODENMANN	Menuiserie int.	Le Brassus
ALVAZZI S.A.	Ferblanterie Couverture	Orbe
A. BENZ AG	Traitement de charpente	Rümlag/ Zürich
SERVICE ELECTRIQUE DE LA VALLEE DE JOUX	Electricité	Le Sentier
G. MAMIE & FILS S.A.	Chauffage	Vallorbe
GETAZ ROMAND S.A.	Inst. cuisine	Bussigny
MEYLAN & ZOOLER	Sanitaire	Le Sentier
W. OBRIST & FILS	Tubage cheminée	Neuchâtel
MUSITELLI - JUTZELER BERTHOUD	Plâtrerie-Peinture-Papiers peints	L'Orient
DELESSERT Frères	Serrurerie	Lausanne
G. ZENONI	Carrelages	Morges
MENETREY LAUSANNE S.A.	Parquets	Le Mont
P. GOLAY	Fumisterie	Les Bioux
BAATARD S.A.	Nettoyage	Lausanne
J. BIANCHI & FILS S.A.	Aménagements ext.	Le Brassus
O. GOLAY	Plantation	Le Sentier

13 Octobre 1987 • Publication du Service des bâtiments

Place de la Riponne 10 CH - 1014 Lausanne

Conception graphique : André Bovey ASG
Photos : F. Bertin, Grandvaux
Impression : Favre + Winteregg, Bussigny